

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
10/12/2021Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 4
Nombres de membre Absents : 7
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 5Date Affichage
10/12/2021

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : CORREIA J, DOMINGO J.D, VAILLS S.
Absente excusée : M.PICHEYRE V, MIRAN P.
Procurations : M. LAUBRAY J. à M. PETITQUEUX .

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet de la Délibération : TARIFS APPLICABLES A LA PATINOIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur le tarif applicable pour la patinoire qui sera mise en place à Formiguères pour la période des Fêtes de fin d'année jusqu'à la fin des vacances scolaires du mois d'Avril.

Il est proposé de voter le tarif de 4€ de l'heure, location des patins comprises.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE que le tarif fixé ci-dessus sera appliqué dès le mois de décembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 16 Décembre 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe.

